



L'APPLICATION MYGOV.BE, NOUVELLE CLÉ NUMÉRIQUE D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Identité numérique européenne !

Une avancée majeure et un enjeu d'inclusion pour les publics précarisés

L'Union européenne a fixé un cap clair d'ici fin 2026. Chaque État membre devra proposer à ses citoyens un portefeuille officiel d'identité numérique. Leur permettant de prouver leur identité, d'accéder à des services publics ou privés et de partager des documents officiels de manière sécurisée et fiable, dans un environnement harmonisé à l'échelle européenne.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du règlement européen sur l'identité numérique eIDAS 2.0.

En Belgique, cette évolution se concrétise progressivement à travers le développement d'outils numériques publics, telle que la **plateforme MyGov.be** qui est l'application officielle de l'administration fédérale belge, portée par le SPF BOSA.

Cette nouvelle clé numérique vise à simplifier l'accès aux services administratifs et à centraliser, dans un système protégé, différentes démarches administratives et documents officiels.

Ne serait-ce pas là une transformation structurelle des services publics qui se profile ?

Le portefeuille européen d'identité numérique répond à de nombreux objectifs stratégiques et cette évolution est porteuse d'opportunités, notamment pour s'inscrire dans une logique de modernisation, dans laquelle la relation entre le citoyen et l'administration est en train d'évoluer.

L'identité numérique devient peu à peu une clé d'accès centrale aux droits, aux services et aux démarches du quotidien.



Quels enjeux pour les publics les plus fragilisés ?

Pour notre secteur, cette mutation ne peut être analysée que sous l'aspect technologique. Elle pose des questions fondamentales d'accessibilité et d'équité.

Les personnes que nous accompagnons sont souvent fragilisées face à l'emploi et aux démarches administratives. Pour bon nombre d'entre elles, la fracture numérique est une réalité quotidienne. Sur le terrain, nous constatons chaque jour que le digital peut devenir un frein supplémentaire et qu'il reste encore loin d'être accessible à tous.

Dans ce contexte, plusieurs questions méritent d'être posées :

- *Comment garantir que l'identité numérique reste un levier d'accès aux droits, et non un frein supplémentaire ?*
- *Quelles alternatives seront prévues pour les personnes ne disposant pas d'un smartphone ou d'une connexion stable ?*
- *Quel accompagnement humain sera maintenu dans les guichets et services de proximité ?*
- *Comment soutenir l'appropriation progressive de ces outils par les publics en insertion ?*

Ces questions méritent d'être travaillées collectivement. Elles touchent directement à notre mission de permettre à chacun d'accéder à ses droits, de gagner en autonomie et de trouver sa place dans la société.

L'innovation numérique peut être un formidable levier d'émancipation. À condition qu'elle soit pensée avec et pour l'ensemble des citoyens.

À l'horizon 2026, la généralisation du portefeuille d'identité numérique est une réalité en construction. Pour le secteur des Régies des Quartiers, l'enjeu n'est pas de freiner l'innovation, mais d'anticiper ses effets et d'adapter nos pratiques, pour soutenir et accompagner les habitants des quartiers dans cette évolution d'identité numérique.